

# SAPB : Causerie du 30/06/2019

## Moulin d'Eschviller

### COMPTE-RENDU

Rédigé à quatre mains par Jean Marie Staudt trésorier du Syndicat de Sarreguemines et par Roby Walther

## 1. Ouverture de la causerie par Roby Walther, président du SAPB

- Les objectifs de la causerie :  
Traiter des thèmes et questions qui préoccupent les apiculteurs.  
Favoriser le dialogue et l'esprit d'équipe au sein du SAPB.
- Les projets du SAPB :  
Installation d'un atelier de fabrication de cire.  
Convention avec la CCPB pour l'utilisation de la salle Zoller au moulin d'Eschviller pour nos réunions et causeries  
Convention avec la CCPB pour l'utilisation du rez de chaussée pour les activités diverses – fabrication de cires,..  
Création d'un blog « APISAPB » <https://apisapb.jimdofree.com> » où l'on retrouve toutes les infos concernant le syndicat mais également des infos d'ailleurs  
Publication régulière d'une « Lettre aux apis » destinée à diffuser les dernières nouvelles  
Mise en place d'atelier « Causerie/formation »  
...
- La situation apicole actuelle au sein du SAPB :  
Faibles récoltes de miel  
Essaimages importants  
Besoins de nourrissage  
...

## 2. La causerie conduite par M. PISTER, président du GDSA Moselle

### 2.1. Etude de cas N°1 : mortalité d'abeilles constatée au pied d'une ruche.

Commentaire : ces cas sont très intéressants. Il nous faut nous inspirer des méthodes d'analyse de M. Pister qui évitent à l'apiculteur de partir sur une fausse piste et donc de prendre des décisions inadaptées.

#### 2.1.1. Un participant présente des photos et un petit film montrant des abeilles mortes au pied d'une ruche.

##### 2.1.2. Analyse de la situation par M. PISTER

- Il exclut une intoxication par pesticides car les ruches dans un environnement très proche ne sont pas impactées :
- Il constate :
  - La présence d'abeilles noires, exemptes de poils sujettes à ce qui est communément appelé « la maladie noire » ;
  - Un comportement anormal d'abeilles tremblantes, se hissant au sommet d'une brindille et retombant.
- Il relie ces constatations au début des récoltes de miellat dont la consommation par les abeilles peut conduire à ces situations.
- Il en conclut que cette mortalité est probablement due à la paralysie chronique le l'abeille »

- Il propose :
  - L'évacuation des cadavres de la ruche et le changement de reine qui pallie souvent à cette situation précise.
  - En cas d'incertitude, il souhaite que les apiculteurs remontent leurs questions vers leurs président, TSA qui pourront les lui faire parvenir le cas échéant ;

## **2.2. Etude de cas N°2 : l'infestation perdue à la suite d'un traitement à l'Apivar.**

2.2.1. Un participant présente des photos montrant l'infestation d'une ruche après traitement à l'Apivar. Ce participant insiste sur le fait qu'aucun « varroa » n'est tombé et que la reine portait un nombre important de « varroas » sur elle.

2.2.2. Analyse de la situation par M. PISTER.

- Il exclut le fait qu'il s'agisse du varroa. Après un traitement à l'Apivar, des varroas doivent tomber.
- Il constate :
  - Qu'il s'agit du pou de l'abeille, celui-ci ayant 3 paires de pattes. Le pou est un insecte et donc ne peut succomber à un acaricide.
  - Le varroa possède 4 paires de pattes.
- Il en conclut que :
  - Le traitement n'est pas adapté à la nature de l'infestation que subit la colonie.
- Il propose :
  - De ne pas traiter, le pou de l'abeille n'étant pas dangereux pour elle.
  - De soigner éventuellement la ruche à la nicotine !

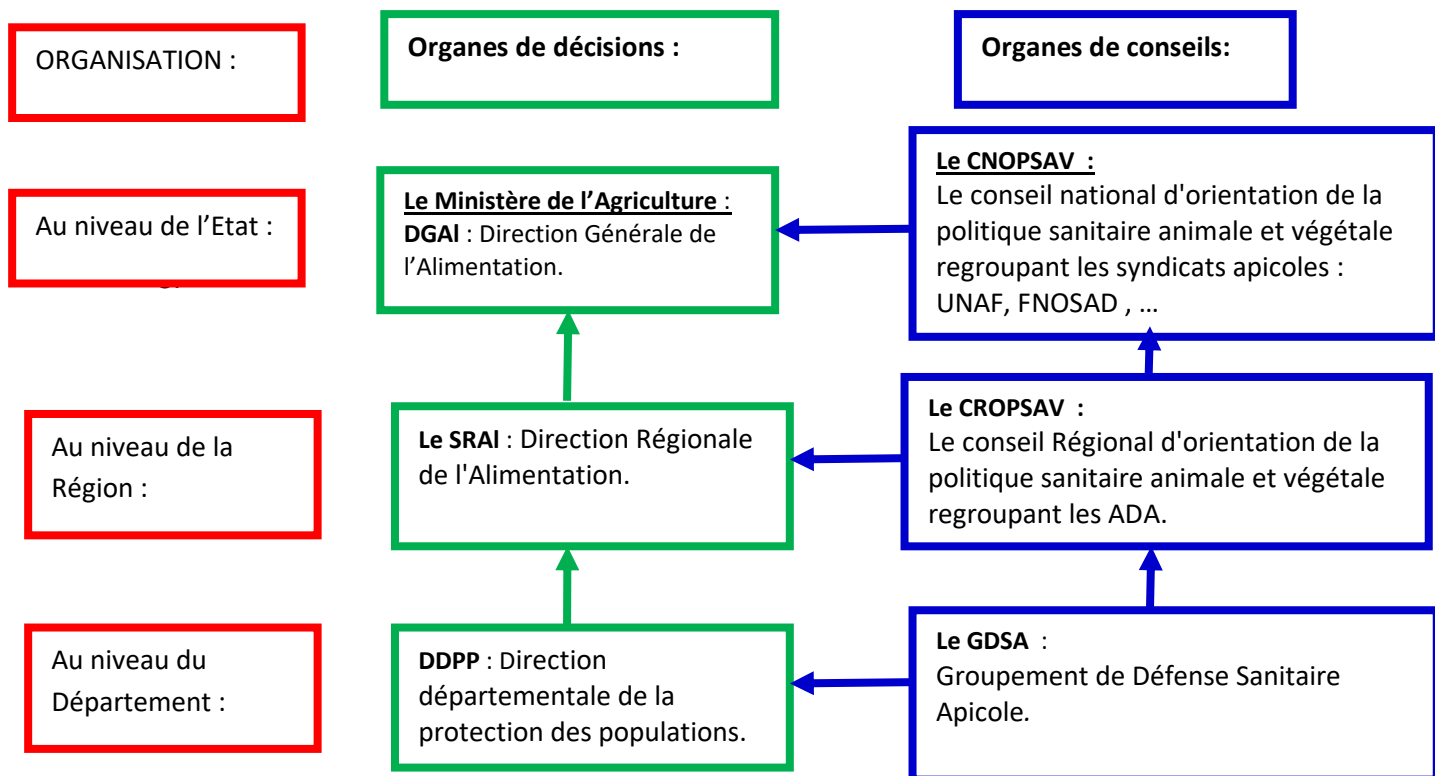
## **2.3. Conduite du rucher.**

- Sur la base de ces deux études de cas proposées par l'assistance, M. Pister préconise :
  - D'équilibrer toutes les ruches d'un même rucher en renforçant les ruches faibles par le prélèvement des cadres de ruches fortes.
  - Cet équilibrage des ruches nécessite au préalable le marquage des reines pour éviter le transfert d'une reine dans une autre ruche.
  - Il insiste fortement sur le fait que l'apiculteur doit toujours analyser la situation et d'envisager les conséquences de ses décisions et actions avant de prendre une décision

## **2.4. Le nouveau PSE : « Programme Sanitaire d'Élevage »..**

### **2.4.1. Les structures apicoles.**

- M. Pister présente les structures administratives du monde apicole.
- Il insiste sur le fait que chaque apiculteur se doit de les identifier, d'en comprendre le rôle.
- Il invite chaque apiculteur à prendre sa part dans ses structures qui organisent le monde apicole et sont souvent le cheville ouvrières des améliorations qui leur sont apportées.



- Le GDSA de chaque département définit son PSE.
- Il présente son PSE, au niveau régional, devant la SRAI présidée par le Préfet de région qui valide ou non le PSE.
- En cas de validation, le PSE se voit octroyer un numéro d'agrément.
- Les obligations du GDSA :
  - Chaque GDSA doit avoir un vétérinaire conseil.
  - Il doit organiser une visite conseil auprès de chaque apiculteur du département tous les 5 ans.
  - Le but de la visite auprès de l'apiculteur : le TSA doit s'assurer que le traitement anti-varroa est bien appliqué.
- M. PISTER rappelle que la déclaration de ruches est obligatoire. Il regrette qu'une non déclaration n'est possible que d'une amende de catégorie 3, à savoir 75 €
- Il rappelle que l'utilisation frauduleuse de médicaments est passible d'une amende de 150 000 € et de prison.

## 2.5. La santé des colonies.

### 2.5.1. Les critères d'une ruche en bonne santé :

- Une forte production ;
- Un couvain homogène ;
- Une population forte observable par une activité au trou de vol ;
- Observation d'entrées de pollen :
- Des abeilles calmes,
- Des abeilles qui « tiennent » le cadre
- Le bon équilibre entre butineuses et nourricières ;
- Une bonne hygiène de la ruche, présence d'abeilles nettoyeuses ;

## 2.5.2. Les symptômes d'une colonie malade :

- **Nosémoze :**

- Noséma apis, noséma cerenae : Danger sanitaire 1 (DS1 : gestion assurée par l'Etat).



*Noséma apis*



*Noséma cerenae*

- **Loque américaine : Danger sanitaire 1 (DS1).**

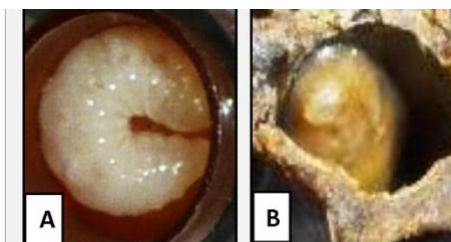
- Symptômes : couvain en mosaïque ; opercules troués, nymphes filandreuses.
- La DDPP détermine une zone de confinement prise sous arrêté préfectoral portant déclaration d'infection (APDI).
- Le TSA peut être mandaté pour effectuer un prélèvement envoyé à un labo qui valide l'infection.



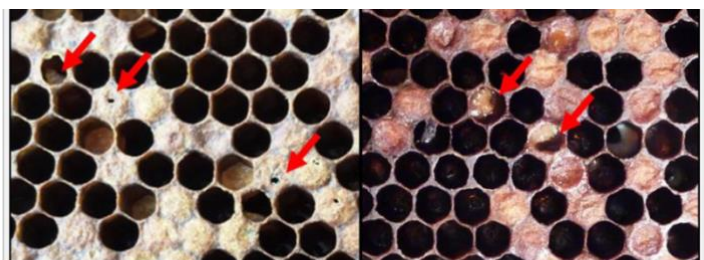
*Loque américaine.*

- **Loque européenne : Danger sanitaire 3 (DS3 : gestion assurée par l'apiculteur).**

- Symptômes : couvain en mosaïque ; opercules ouverts.
- est une maladie pluribactérienne du couvain d'abeille.
- Les larves meurent juste avant l'operculation. La larve est affaissée au fond de la cellule.
- On constate une absence de tirage filandreuse.



**Fig. 1** : Larves d'abeille saine (A) et atteinte de loque européenne (B).



**Fig. 2** : Couvain présentant des signes cliniques de loque européenne. Les flèches montrent des exemples de larves ouverts.

- **Couvain plâtré : DS 3.**

- Symptômes : couvain en mosaïque ; larves plâtrées sur la planche d'envol, alvéoles percées
- est une mycose du couvain



- *Les momies blanches ne sont pas responsables de la contagion aux autres larves, ce sont les noires qui propagent la maladie.*

- **Couvain sacciforme SBV(Sac Brood Virus): DS 3.**

- Symptômes : des opercules affaissés, percés (la mortalité intervenant principalement au stade prénympe). Des prénymphes jaune pâle à brun, présentant une tête (en général grise à brune) orientée vers l'ouverture de l'alvéole et un corps formant un petit sac.



- **Paralysie chronique : CPBV (Chronic Bee Paralysis Virus) : DS 3.**

- Symptômes :
  - Type 1** : on observera des troubles neurologiques (abeilles rampantes, tremblements des ailes, du corps, incapacité à voler) et de la mortalité. Cette forme peut engendrer de fortes mortalités étalées sur plusieurs semaines ou mois, allant jusqu'à la perte de la colonie.
  - Type 2** : on observera la présence d'abeilles noires, dépilées, d'aspect brillant et luisant, paraissant plus petites, qui sont souvent repoussées à l'entrée de la ruche par les gardiennes. Ces abeilles perdent progressivement leur capacité à voler, développent des symptômes nerveux et finissent par mourir.
- La durée de l'évolution de la maladie est variable mais elle est en général assez longue (plusieurs semaines ou mois).
- C'est une maladie contagieuse de l'abeille mellifère due à un virus portant le nom de CBPV, abréviation de son appellation anglaise *Chronic Bee Paralysis Virus* (virus de la paralysie chronique de l'abeille).



- La paralysie chronique de l'abeille est souvent liée à l'ingestion de miellat.
- **Paralysie aigüe de l'abeille : APBV (*Acute Bee Paralysis Virus*) : DS 3.**
  - Symptômes : affaiblissements associés à *Varroa destructor*, mortalités d'ouvrières, mortalité de couvain, pas de symptôme typique.
  - mortalités rapides (3-5 j)
- **Virus des ailes déformées : DWV (*Deformed Wing Virus*): DS 3.**
  - Symptômes : les abeilles présentent des ailes déformées.
  - Ce virus des ailes déformées est fortement lié à la présence de *Varroa destructor* et, semble-t-il, de *Nosema Ceranea*.
  - Le DWV infecte les abeilles émergentes et les jeunes durant l'automne et l'hiver.



Le virus des ailes déformées.

- **Les maladies classées en DS 1 soumises à déclaration obligatoire :**

- Loque américaine,
- *Aethina tumida*



- *Tropilaelaps*.



Varroa

Tropilaelaps

- Originaires d'Asie, les deux espèces *Tropilaelaps clareae* et *Tropilaelaps mercedesae* ont un pouvoir pathogène pour *Apis mellifera* supérieur à celui de *Varroa destructor*.
- L'introduction du parasite en zone non atteinte pourrait avoir des conséquences économiques graves. L'Europe est actuellement indemne de cette parasitose, classée comme maladie réputée contagieuse (MRC) en France et réglementée à l'échelle européenne et internationale (OIE).
- Le parasite fait l'objet d'une détection obligatoire dans le cadre des importations de reines issues de pays tiers.

## 2.6. Le Varroa.

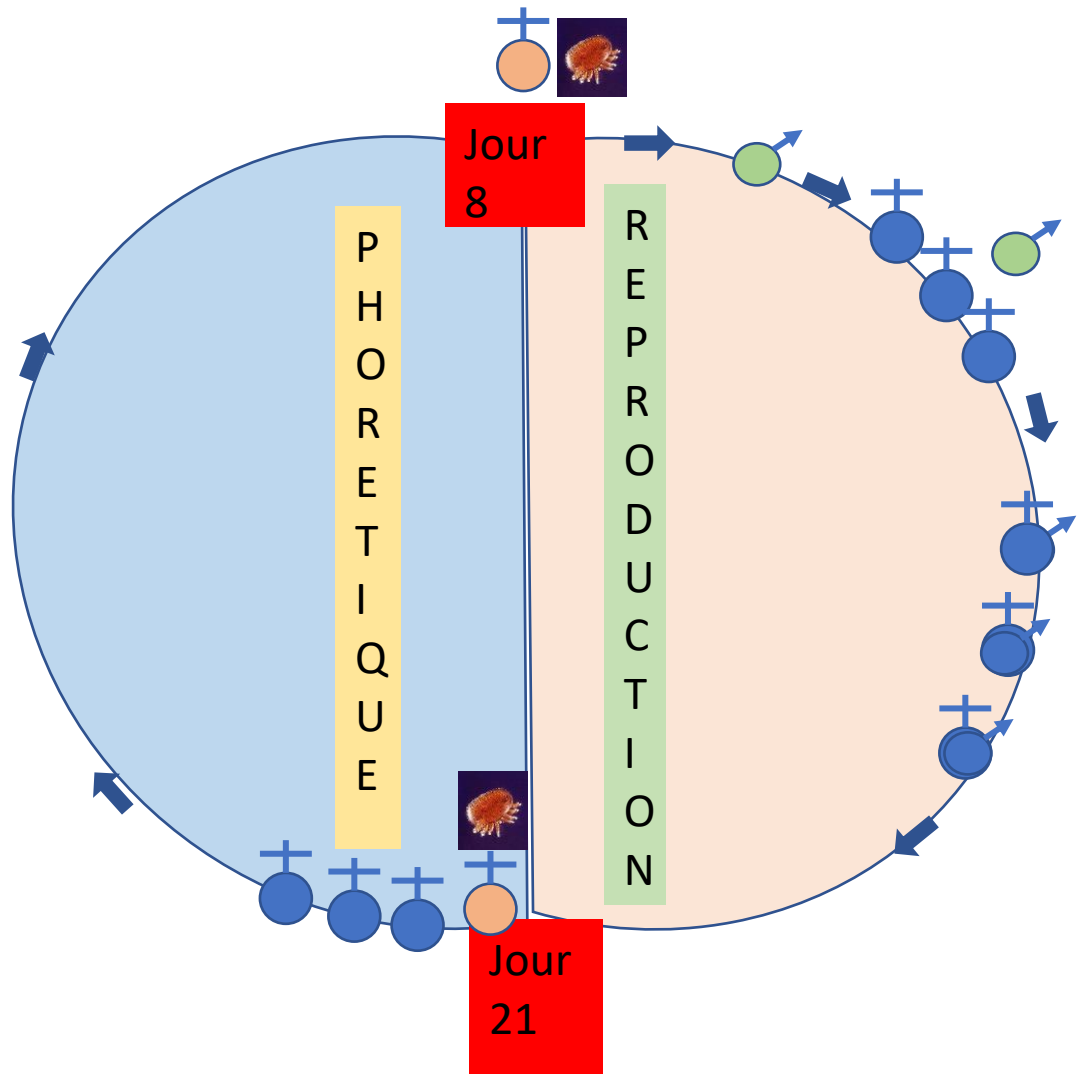


### CYCLE DE REPRODUCTION DU VARROA

INTRODUCTION DANS LE COUVAIN À PARTIR DU 8<sup>ÈME</sup> , PONTE D'UN MÂLE, PUIS DE 3 À 4 FEMELLES QUI SONT FÉCONDÉES PAR LE MÂLE. AU 21 ÈME JOUR SORTIE DE L'OPERCULE ET LA FONDATRICE PEUT REFAIRE 3 À 4 TOURS DE CETTE MANIÈRE

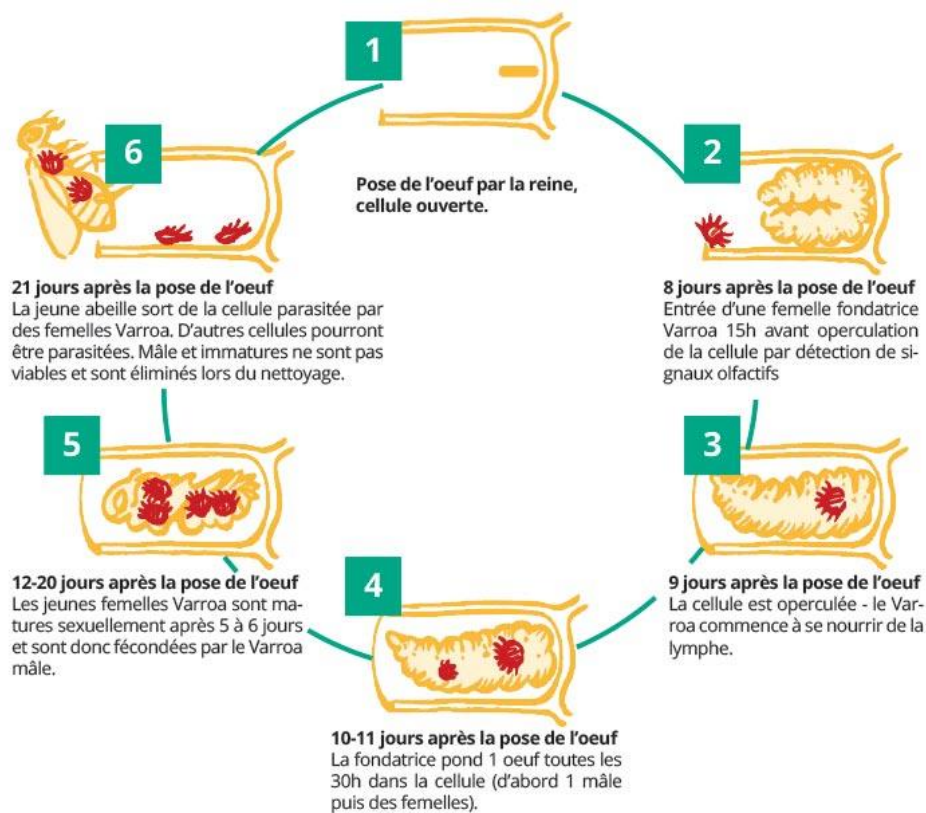
## Reproduction du varroa

La fondatrice s'introduit au 8<sup>ème</sup> jour dans l'alvéole, pond un mâle puis 3 à 4 femelles qui seront fécondées par leur frère. Au 21<sup>ème</sup> jour les femelles sortent et le mâle meurt. A ce moment là elles sont phorétiques. Et le cycle peut recommencer plusieurs fois...





Le varroa se reproduit dans le couvain



- 1 varroa produit 3 à 4 varroas femelles.
- 1 seul varroa

reproduit 3 à 4 fois ce cycle

- Le varroa se nourrit essentiellement de matière grasse. Il se trouve de préférence sur les nourrices car elles en contiennent le plus.
- Celles-ci sont aussi le plus souvent en contact avec les larves.

### 2.6.1. Traitements du varroa

- **Le traitement flash en cas de forte infestation :**
  - Procéder à un arrêt de ponte en emprisonnant la reine.
  - Attendre 26 jours jusqu'à absence totale de couvain.
  - Traiter à l'acide oxalique pendant 6 jours.
  - M. PISTER préconise l'Apibioxal, l'utilisation des cristaux d'AO et l'AO liquide étant interdite.
  - Il recommande aussi de traiter les essaims et les nucléis.

## 2.6.2. L'abeille VSH ((Varroa Sensitive Hygiene).



*Comportement hygiénique « VSH » : capacité à détecter et extraire des alvéoles operculées ou non, les larves et nymphes d'abeilles malades ou infestées par varroa.*

- L'abeille VSH est une abeille ayant la capacité d'éliminer de façon sélective du couvain infesté par varroa. Les abeilles VSH choisissent ainsi de sacrifier des nymphes vivantes mais parasitées pour éviter l'émergence d'abeilles moins fonctionnelles et cela pour la santé de la colonie.
- Les abeilles VSH ont la capacité de détecter le couvain le plus parasité par varroa. Les cellules ciblées par les abeilles VSH sont significativement celles contenant le plus de varroas.
- Ce comportement est réalisé par des abeilles ayant différentes tâches :
  - Détection des cellules infestées
  - Ouverture de la cellule operculée
  - Retrait de la nymphe parasitée
  - Nettoyage de la cellule
- Le comportement hygiénique est un comportement de nettoyage des cellules qui contiennent des larves mortes uniquement alors que l'abeille VSH est capable de détecter des nymphes infestées par varroa mais vivantes. Un lien existerait entre les 2.
- M.Pfister fonde de grands espoirs sur cette voie de recherche.

## 2.7. Le Frelon asiatique.



### 2.7.1. Signalements de nids de frelons asiatiques en Moselle :

- Le frelon asiatique est bien installé en Champagne - Ardennes, en Alsace : Illkirch, ...
- 1 à 2 nids ont été signalés dans les Vosges.

- Des nids ont été signalés dans le Bas-Rhin : Illkirch, ...
- 1 nid a été détruit en Moselle, à proximité de Sierck les Bains.

### **2.7.2. Quel est le comportement des abeilles en cas d'attaque de frelons asiatiques ?**

- Les abeilles sont stressées par les vols stationnaires des frelons et ne sortent plus butiner. D'où une diminution des ressources et la mort programmée de la colonie.

### **2.7.3. Quand faut-il piéger les frelons asiatiques ?**

- M. Pfister préconise de ne pas piéger au printemps car les pièges ne sont pas sélectifs. Piéger le frelon européen crée un déséquilibre favorable à terme au frelon asiatique. Les fondatrices se font rarement piéger au printemps.
- Le nombre de nids est constant sur une saison même en cas de destruction de nids.
- Il est nécessaire de piéger lorsque les colonies sont soumises à une attaque de frelons asiatiques.

### **2.7.4. Que faire en cas d'attaque massive de frelons asiatiques ?**

- Déplacer le rucher si l'apiculteur en a la possibilité.
- Installer des muselières : grillage à lapin. Ces muselières permettent aux abeilles de voler et gênent les frelons.

## **2.8. Les récoltes apicoles 2019.**

### **2.8.1. A quel phénomène est liée la faiblesse des récoltes apicoles 2019 ?**

- Pour M. PISTER, il n'y a pas de doute : le dérèglement climatique est la cause essentielle des faibles récoltes de miel en 2019.
- La récolte de miel de printemps est inexistante. En Moselle, l'acacia n'a guère fleuri.
- Dans certains départements tel que la Drôme, les apiculteurs n'ont encore effectué aucune récolte à ce jour.
- Les espoirs résident dans les récoltes potentielles de châtaignier, de sapin.

C'est sur cette dernière question que M. PISTER clôt son intervention. Les applaudissements unanimes nourris !!, à l'heure de l'apéritif offert par le SAPB, en saluent la qualité fort appréciée !